



## Syndicat CGT Travail - Emploi - Formation professionnelle d'Auvergne

64, avenue de l'Union Soviétique  
CS 80428  
63 012 Clermont-Ferrand Cedex 1  
directe-auver.cgt@directe.gouv.fr

Clermont-Ferrand, le 23 février 2015

Objet : Réforme territoriale – devenir des services, des missions et des agents  
Lettre ouverte au Directeur régional

Monsieur le Directeur,

Le Sénat a adopté, le 15 janvier dernier, certes en première lecture et contre l'avis du gouvernement, un amendement transférant l'ensemble des compétences « emploi » de l'Etat aux régions.

Ce vote intervient dans le contexte du débat sur la « nouvelle organisation territoriale de la République », où, pour ce que nous en savons, la question de l'attribution de la compétence « emploi » fait débat entre, à minima, les DIRECCTE, les préfetures et sous-préfetures et les conseils régionaux. C'est une litote que d'affirmer que bien peu d'informations ont été données aux organisations syndicales et aux agents sur cette question. S'agissant de l'Auvergne, cette problématique est renforcée par le fait que, selon toute vraisemblance, le futur siège de la Préfecture de région comme du conseil régional ne sera pas Clermont-Ferrand mais Lyon dès janvier 2016, suite à la mise en place de la grande région « Rhône-Alpes-Auvergne ».

Nous savons que des consultations locales ont été menées et que les débats en Auvergne ont porté précisément sur « les missions de l'Etat en tant que garant de la cohésion économique et sociale » et sur « le rôle de l'Etat dans l'accompagnement des mutations économiques et le soutien au développement de l'emploi », consultations menées par le responsable du pôle 3E de la DIRECCTE et par le Préfet de l'Allier. Vous n'avez pas cru utile de nous associer à ces travaux.

Nous savons également que des propositions insistantes ont été faites, à seul titre d'exemple, aux agents du service du FSE pour intégrer le conseil régional d'Auvergne.

Dès lors, l'inquiétude dans les services, notamment pour les agents affectés au pôle 3<sup>E</sup> et à l'unité régionale, grandit fortement : **les agents seront-ils toujours membres de l'administration du travail et de l'emploi en janvier prochain, et si oui, pour faire quoi ?**

Sans même nous prononcer sur le fond d'un éventuel transfert de missions ou de compétences au profit des sous-préfetures ou de collectivités territoriales – qui n'aurait pour effet que de soumettre encore plus fortement les politiques de l'emploi à la pression des élus et des féodalités locales, de renforcer les inégalités et d'éloigner le service public de l'emploi de ses usagers, **nous vous demandons de vous engager sans délai sur les points suivants :**

- 1 – Il ne doit y avoir aucun départ ou transfert d'agent, contre sa volonté, ni en direction d'une autre administration de l'Etat, ni en direction d'une collectivité territoriale, ni en direction d'une agence ou de toute autre institution ;**
- 2 – Les effectifs de la DIRECCTE doivent être préservés ;**
- 3 – Il ne doit y avoir aucun déménagement forcé ;**
- 4 – Aucun changement de poste ou de missions ne doit être imposé ;**
- 5 – Une évaluation des risques pesant sur la santé des agents dans ce contexte doit être menée sans délai, en lien avec le CHSCT.**

Nous attendons de votre part un engagement clair, ferme et définitif sur ces points. Seul ce geste peut permettre d'apaiser la situation dans les services pour retrouver des conditions normales de travail.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse rapide, nos précédents courriers étant restés lettre morte.